

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2023_052 - COMMANDE PUBLIQUE MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'OPTIMISATION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DES DÉCHETTERIES DU TERRITOIRE DE LA CCLGC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais a lancé une consultation selon les dispositions visées ci-dessus,

Considérant que trois offres ont été remises pour cette consultation,

Considérant qu'après analyse, l'offre de la société ATECSOL s'avère économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché relatif à l'optimisation et à l'exploitation du réseau des déchetteries du territoire de la CCLGC à la société ATECSOL pour un montant de 27 700 € HT.

Article 2 : De signer les pièces du marché correspondant.

Article 3 : D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 5 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 13 septembre 2023,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais